

INFORMATION

COVID 19

QUE FAIRE DE MES DÉCHETS EN PÉRIODE D'ÉPIDÉMIE DE CORONAVIRUS ?

En cette période d'épidémie de covid-19 en France, Toulouse Métropole rappelle quelques consignes importantes pour aider les agents du service public, veiller à les protéger et contribuer à la pérennité des collectes.

LES DÉCHETS COVID 19

PLACÉS EN SAC FERMÉ

LES MASQUES DE PROTECTION



LES GANTS



LES MOUCHOIRS À USAGE UNIQUE



LES FEUILLES D'ESSUIE-TOUT



LES LINGETTES



Ces sacs doivent être soigneusement refermés puis conservés 24 heures avant d'être placés dans le sac plastique pour ordures ménagères.



- > Il est impératif de jeter ces types de déchets **dans le bac à ordures ménagères** et non dans le bac de tri.
- > **Les lingettes doivent être placées en sac fermé** et non dans les toilettes car elles bouchent les réseaux d'assainissement.



LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS EST ASSURÉE.

- > Les bacs de collecte doivent être **rentrés le plus tôt possible** après le ramassage.
- > Pour la santé et la sécurité des agents, **ne laissez pas de sacs poubelle à côté des bacs** ou des conteneurs **enterrés et veillez à bien ensacher et fermer vos déchets** dans des sacs dédiés et hermétiques.
- > **Merci de nettoyer régulièrement vos bacs**, en insistant sur le couvercle et les poignées.



LA COLLECTE SÉLECTIVE

CONTINUEZ À TRIER VOS DÉCHETS, LES RAMASSAGES ONT TOUJOURS LIEU.

- > Lorsque vous utilisez des conteneurs collectifs, nous vous invitons à **déposer vos emballages recyclables uniquement à l'occasion de vos déplacements autorisés**, lorsque que les conteneurs sont sur votre trajet.
- > **Pour trouver votre point d'apport volontaire le plus proche** : toulouse-metropole.fr



LES DÉCHETS VERTS

J'AGIS, JE CONSERVE POUR LE MOMENT MES DÉCHETS VERTS À MON DOMICILE.

CONSEILS :

- › Je dépose les petits déchets verts (tontes, feuilles mortes, petites branches,...) **au pied des arbres ou des plantes.**
- › Pour la tonte, **je privilégie le mulching** (laisser l'herbe coupée sur place pour enrichir le sol).
- › Je privilégie le compostage via un **composteur individuel ou en tas.**

Retrouvez tous nos conseils pratiques :

toulouse-metropole.fr/vos-dechets-verts-une-ressource



ATTENTION

- › Pour rappel, il est **interdit sous peine d'amende de brûler** à l'air libre ses déchets verts, comme l'ensemble de ses déchets ménagers.
- › **Il est demandé à chacun de ne pas mettre ses déchets verts à la poubelle** pour ne pas ajouter à la charge de travail des agents de la collecte qui se mobilisent chaque jour pour maintenir ce service essentiel.



LES ENCOMBRANTS

J'AGIS, JE GARDE MES ENCOMBRANTS À MON DOMICILE (ET NON SUR L'ESPACE PUBLIC).

- › Les déchèteries de DECOSET **sont fermées.**
- › Les déchèteries de Toulouse, Cugnaux et Blagnac restent jusque-là ouvertes mais **uniquement pour les cas d'absolue nécessité.**



ATTENTION

- › **Les dépôts sauvages sont strictement interdits et sanctionnés.**
- › **Il est demandé à chacun de ne pas mettre ses encombrants au pied des poubelles** pour respecter le travail des agents et ajouter des problèmes de salubrité à la crise sanitaire actuelle.



LES BORNES TEXTILES

LES BORNES TEXTILES n'étant plus collectées par notre prestataire, merci de **conserver vos vêtements et autres textiles au domicile.**

Vos efforts



assurent la continuité des services

MERCI !

Retrouvez vos jours de collecte sur : toulouse-metropole.fr

(Rubrique : Missions > Déchets-propreté > Les déchets dans votre commune).

UNE QUESTION ?

Pour Toulouse

Allô Toulouse : 05 61 222 222

Autres communes

Toulouse Métropole Interventions : 0 800 201 440

toulouse
métropole

en grand !